



Puis je ne plus partager les allocations des enfants avec mon ex

Par **serenariri**, le **16/11/2012** à **17:04**

Bonjour je suis en instance de divorce j'ai 2 enfants nous avons optés pour la garde alternée. Dans les papier de nos avocats respectif il est ecrit que je lui verse la poitiée des allocations enfants. Je voudrais modifier les données et de ce fait ne plus lui verser la moitié de cette allocations car apres m'etre renseignée il n'y aurai aucune raison que je lui verse cet argent....Croyez vous que je puisse obtenir ce changement administratif avant que mon divorce soit prononcé? Merci

Par **Marion2**, le **16/11/2012** à **17:16**

Bonjour,rnrnPourquoi n'y aurait-il aucune raison de verser au père la moitié des Allocations Familiales ? S'il y a garde alternée, il est également en droit d'en bénéficier pour l'aider à élever ses enfants !

Par **amajuris**, le **17/11/2012** à **16:47**

bjr,rnvous ne pouvez pas modifier unilatéralement un accord passé avec votre mari ou son avocat.rnà moins que vous vouliez que le divorce se passe mal.rnet je suis de l'avis de marion2 si vous vous êtes mis d'accord pour la garde alternée, il est normal de partager les allocations familiales qui sont prévues pour les enfants.rncdt